



**MRC
Haut-Richelieu**

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 536

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE, LACOLLE, MONT-SAINT-GRÉGOIRE, NOYAN, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, SAINT-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-VALENTIN, SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE ET VENISE-EN-QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les membres du Conseil, siégeant en séance extraordinaire le 21 février 2018, ont adopté le règlement 536 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Ledit règlement est à la disposition des contribuables pour consultation dans chacune des municipalités concernées ou au bureau de la MRC du Haut-Richelieu, situé au 380, 4^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu de même que via le site Web de la MRC du Haut-Richelieu au <http://www.mrchr.qc.ca/avispublics.php>.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 22^e jour de février 2018.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,



Joane Saulnier